

# LETTRÉ D'INFORMATION

Bulletin d'information mensuel de Sylviane NOËL, Sénatrice de la Haute-Savoie



## NON AU PASS VACCINAL!

J'ai voté contre la loi du 22 janvier 2022 visant à instituer un pass vaccinal pour plusieurs raisons :

=> dans la mesure où la vaccination n'est pas obligatoire, le choix d'une partie de nos concitoyens de ne pas y recourir ne peut entraîner pour eux une quelconque forme de déchéance de « citoyenneté ». On ne peut les sanctionner pour un choix qui ne constitue pas un délit : sur ce sujet comme sur bien d'autres, le « en même temps » vaccinal est un échec et une escroquerie : il s'agit là d'une négation de toutes les valeurs de notre République.

=> plus on a besoin du vaccin et moins on a besoin du pass vaccinal : nous avons maintenant une connaissance plus fine de ce virus : ce sont les sujets âgés ou atteints de comorbidité qui développent les formes les plus graves de la maladie. La mortalité, faible en dessous de 50 ans, augmente progressivement chez les sujets âgés de plus de 65 ans qui représentent plus de 80 % des décès imputables au covid. A mon sens, la mise en œuvre d'un quelconque pass sanitaire à l'entrée des discothèques, des parcs d'attraction ou des bars ne poussera pas ces sujets fragiles à la vaccination.

=> si il s'agit de combattre l'épidémie et la propagation du virus, la présentation d'un test négatif se révèle bien plus efficace que de se prévaloir d'un vaccin qui n'empêche ni d'être contaminant ni d'être contaminé.

Retrouvez les vidéos de mes interventions au [lien suivant](#).

## MES DERNIÈRES QUESTIONS PARLEMENTAIRES

- Question écrite concernant la situation préoccupante des hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissements sociaux et médico-sociaux de notre pays.
- question écrite s'agissant de la possibilité donnée à une association d'élus de se constituer partie civile lors d'une agression ciblée et manifeste d'un élu.
- Question écrite au sujet de l'amélioration des conditions de travail des assistants d'éducation.

Retrouvez l'ensemble de mes questions [au lien suivant](#).

## PROPOSITION DE LOI VISANT À ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL

J'AI ÉTÉ NOMMÉE RAPPORTEURE DE CETTE PROPOSITION DE LOI VISANT À ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET.

FACE À L'UTILISATION PLUS PRÉCOCE ET MULTIPLE DES SMARTPHONES, TABLETTES, ORDINATEURS ET CONSOLES DE JEUX PAR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS, CES DERNIERS SE RETROUVENT EXPOSÉS À DES CONTENUS ILLICITES, PORNOGRAPHIQUES, VIOLENTS ET POUVANT INCITER À LA HAINE DES AUTRES.

DANS CE CONTEXTE, LE CONTRÔLE PARENTAL EST UN OUTIL EFFICACE POUR PERMETTRE UNE NAVIGATION SUR INTERNET PLUS PROTECTRICE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS .

J'AI PRÉSENTÉ MON RAPPORT À LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES LE 26 JANVIER DERNIER OÙ IL A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. CETTE PROPOSITION DE LOI SERA EXAMINÉE EN SÉANCE PUBLIQUE LE 9 FÉVRIER.

RETROUVEZ [ICI LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE](#) DIFFUSÉ À L'ISSUE DE L' EXAMEN DE CE TEXTE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES.



# #SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

## EN BREF!

- **Protocole Sanitaire dans les établissements scolaires**

Avec mes collègues parlementaires Christelle Petex-Levet, Cyril Pellevat, Virginie Duby-Muller, j'ai co-signé un courrier qui a été adressé à Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé pour lui demander d'apporter des réponses urgentes pour rassurer les directeurs des établissements scolaires et prendre les dispositions qui s'imposent face à ce protocole sanitaire chaotique et compliqué.

- **Conséquences du pass vaccinal sur la clientèle étrangère : je demande des garanties !**

A l'approche des vacances de février et sans retour du Gouvernement suite à notre courrier du 22 décembre, avec plusieurs collègues parlementaires de Savoie et Haute-Savoie, j'ai relancé Jean Castex sur les nombreuses interrogations qui subsistent s'agissant de l'accueil de la clientèle étrangère qui ne disposerait pas d'un schéma vaccinal identique au nôtre.

Avec l'entrée en vigueur du pass vaccinal, la France s'est éloignée un peu plus du cadre européen du Green Pass. Malgré nos nombreuses interpellations du Gouvernement lors de l'examen du texte instaurant le pass vaccinal, nous ne parvenons pas à obtenir les garanties nécessaires !

De même, les inquiétudes sont très fortes s'agissant des centres de vacances qui subissent de nombreuses annulations de classes de neige liées aux contraintes sanitaires et qui mettent en péril ces structures essentielles à notre activité touristique.

Retrouvez l'article de presse à ce sujet au [lien suivant](#).

## COMPENSATION DES PERTES FISCALES ET FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS SUPPORTS DE STATIONS DE MONTAGNE

Le Premier Ministre Jean Castex m'a enfin apporté des réponses sur ce sujet fondamental pour de nombreuses communes stations de montagne.

Tout d'abord, il a rappelé que la clause de sauvegarde sur les recettes fiscales s'applique en 2020 aux pertes de recettes fiscales et domaniales, ainsi qu'en 2021 aux seules pertes de recettes fiscales. Le versement de cette garantie est lisible: une compensation est versée aux communes et intercommunalités si la somme des diverses recettes prévues dans le texte de loi est inférieure, pour un exercice donné, à la moyenne des sommes de ces mêmes recettes perçues entre 2017 et 2019 avant la crise.

Une exception a été aménagée pour la taxe de séjour dont le produit avait fortement augmenté depuis 2017 à la suite de la réforme des modalités de déclaration et de collecte et qui est donc appréciée sur la base du seul produit 2019.

Pour aider rapidement les collectivités, il est prévu le versement d'un acompte au cours de l'exercice 2021, puis d'une régularisation courant 2022, une fois les pertes réelles constatées. Le décret du 22 novembre 2021 établit le montant de l'acompte à 30% de la compensation définitive perçue par chaque commune ou groupement en 2020.

Le choix de cette règle limite ainsi au maximum les situations de "trop-perçu" au moment du versement de la dotation définitive, en visant les collectivités dont les recettes fiscales étaient déjà fragilisées en 2020 et qui ont donc de plus fortes chances de bénéficier d'une dotation cette année encore.

Retrouvez l'intégralité du courrier du Premier Ministre [au lien suivant](#).



## J'AI RÉCLAMÉ UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE AU NIVEAU NATIONAL ENTRE LES DIFFÉRENTES AGENCES DE L'EAU.

À l'occasion d'un débat relatif aux agences de l'eau, j'ai interpellé le Gouvernement sur la nécessité d'une plus grande solidarité financière au niveau national entre les différentes agences de l'eau. En effet, le bassin Rhône Méditerranée Corse auquel le département de la Haute-Savoie est rattaché, est le plus concerné par les événements climatiques en France.

Entre 1982 et 2018, 6750 communes ont été concernées au moins une fois par un événement d'inondations déclaré catastrophe naturelle soit 92% des communes de ce bassin.

Ce bassin regroupe par ailleurs la quasi-totalité des territoires de

montagne, soumis à des aléas climatiques plus forts qu'ailleurs et qui constituent les principaux châteaux d'eau de notre nation.

J'ai par ailleurs profité de ce débat pour réclamer la fin du plafond mordant institué en 2018 qui permet à l'Etat de prélever une partie des recettes de l'agence de l'eau, privant ces dernières de près de 700 millions d'euros sur le programme en cours. Un véritable scandale contraire au principe selon lequel "l'eau finance l'eau" et qui prive les agences de l'eau des moyens nécessaires pour répondre aux défis climatiques qui seront demain plus importants et plus nombreux qu'hier.

Retrouvez la [vidéo de mon intervention](#).